

# **L'économie sociale dans les services de proximité : pionnière et partenaire dans un champ en développement"**

une analyse à la lumière d'une étude empirique (Charleroi-Belgique) et des théories  
économiques sur les raisons d'être des associations

*Reflets et perspectives de la vie économique" – Vol. 37, p. 21-42 (1998)*

B. Gilain<sup>1</sup> et M. Nyssens<sup>2</sup>  
avec la collaboration de B. Jadoul et F. Petrella

## **1. Introduction**

Dans cette contribution, nous proposons une analyse du rôle de l'économie sociale dans le champ des services de proximité. Cette analyse se base sur une étude développée par le CERISIS<sup>3</sup> dans le cadre d'une étude empirique des prestataires des services de proximité sur un territoire particulier (Charleroi-Belgique) éclairée par les analyses économiques sur les raisons d'être des associations. Cette étude nous permet de situer le rôle de l'économie sociale à partir d'une connaissance des enjeux propres à ces services et à leur mode d'organisation.

Les services de proximité font depuis plusieurs années l'objet d'une attention privilégiée de la part des décideurs politiques. Ils apparaissent en effet comme un élément de réponse important aux nouveaux besoins générés par les évolutions démographiques, socio-économiques et culturelles de cette fin de siècle et comme des gisements potentiels d'emploi. La réflexion sur le rôle de l'économie sociale dans ce domaine se justifie d'une part par les nombreuses initiatives qu'elle a développées et d'autre part par les analyses qui depuis quelques années soulignent les limites de la synergie marché-Etat pour organiser des réponses adaptées à ces demandes (Laville, 1992 et Laville et Nyssens, 1996).

Cette réflexion se pose dans un contexte spécifique de politiques publiques qui tendent à se focaliser sur les emplois qui pourraient être créés par ces activités et accordent de ce fait peu d'attention à la diversité des services concernés — aide aux personnes, amélioration du cadre de vie, animation de quartier, etc. — et à la multiplicité des enjeux qui y sont associés. Pour cerner les questions sous-jacentes au développement de ce secteur et notamment celle du rôle de l'économie sociale, il s'agit au contraire de mettre en évidence l'ensemble des bénéfices collectifs associés aux services de proximité au-delà des emplois créés.

---

<sup>1</sup> Assistant de recherche au CERISIS et à l'IRES - UCL.

<sup>2</sup> Professeur adjoint, CERISIS et IRES, Département des sciences économiques, UCL, 3 place Montesquieu, 1348 Louvain-la-neuve, Belgique.

<sup>3</sup> Centre de recherches interdisciplinaires sur la solidarité et l'innovation sociale - UCL. Ces recherches ont bénéficié de l'appui de la Région Wallonne et du Fonds Social Européen dans le cadre de l'objectif 1 ainsi que des SSTC. Les services de proximité, quels modes d'organisation socio-économiques pour quels enjeux ?, *Les Cahiers du CERISIS*, 98/6, Les services de proximité, quels modes d'organisation socio-économiques pour quels enjeux ?, *Les Cahiers du CERISIS*, 98/6.

Nous procédons en quatre étapes. Dans un premier temps, nous proposons une définition des services de proximité qui, tout en reconnaissant leur diversité, met en évidence les enjeux transversaux qui y sont associés. Dans un deuxième temps, nous analysons le rôle de l'économie sociale dans ce domaine et faisons le point sur ce que la théorie économique permet d'en dire. Dans une troisième étape, nous situons les conséquences d'une vision réduisant les services de proximité et l'économie sociale au sein de ceux-ci à un secteur d'insertion, en montrant l'incidence des politiques de l'emploi dans l'organisation de ces services. Enfin, nous concluons par les pistes que cette analyse suggère pour des politiques publiques tenant mieux compte des enjeux identifiés et du rôle possible de l'économie sociale dans ce cadre.

## **2. Le concept de service de proximité et les enjeux qu'il révèle**

Au gré des listes successives, le choix des activités que sous-tend le concept de service de proximité apparaît plus à ce jour comme une question pragmatique que conceptuelle. Afin d'avancer dans la compréhension de leurs modes d'organisation, nous avons proposé de définir les services de proximité comme *des services répondant à des demandes individuelles ou collectives à partir d'une proximité objective parce qu'ancrée sur un espace local restreint et, éventuellement, subjective c'est-à-dire renvoyant à la dimension relationnelle de la prestation* (Nyssens et Petrella, 1996, Laville et Nyssens, 1996 ). Cette définition, met en évidence deux caractéristiques centrales dans la réflexion sur leurs enjeux et leur mode d'organisation.

### *2.1. Les différentes dimensions de la proximité*

La proximité est *objective* lorsqu'elle peut être définie par des critères objectifs d'espace et de temps. La proximité peut être délimitée géographiquement par un territoire restreint (par exemple dans le cas de l'amélioration du cadre de vie), voire se jouer dans un contact direct entre prestataires et usagers (comme pour les services aux personnes). Elle comporte une dimension temporelle quand le service implique des flux récurrents qui s'inscrivent dans le vécu quotidien (par exemple un service de repas à domicile).

La proximité est *subjective* lorsque la relation entre le prestataire et l'utilisateur est déterminante pour la qualité du service. Les services sont alors qualifiés de " relationnels " dans la mesure où la relation est au centre de la prestation, fruit d'une " coproduction " entre le prestataire et l'utilisateur (Perret et Roustang, 1993). Cette dimension subjective est présente à des degrés divers suivant les services (essentielle, par exemple, pour les services aux personnes dépendantes ou l'accueil de la petite enfance, elle est moins importante dans les services ménagers).

Cette dimension de proximité a des implications importantes. Premièrement, le caractère "local" des services signifie qu'ils sont abrités de la concurrence internationale tandis que le caractère relationnel de nombre d'entre eux suppose un contenu en travail important et limite leur standardisation, ce qui implique des gains de productivité plus faibles que dans d'autres secteurs à haute intensité technologique. C'est pourquoi l'intérêt qui leur est porté, en particulier par les pouvoirs publics, est étroitement lié au " gisement potentiel d'emplois " qu'ils peuvent constituer.

Deuxièmement, les services de proximité sont par nature, des "biens d'expérience" au sens où leur qualité ne peut être appréhendée qu'au moment de la consommation (Tirole, 1988). Ceci est particulièrement vrai pour les services relationnels dont la qualité dépend de la construction de la relation entre le prestataire et l'utilisateur. La confiance entre le prestataire et l'utilisateur est de ce fait un aspect central dans les services de proximité dont le mode d'organisation doit tenir compte.

## 2.2. La dimension collective des services de proximité

Les services individuels sont des services dont la consommation est divisible c'est-à-dire pour lesquels l'utilisateur et sa consommation peuvent être clairement identifiés (par exemple les services prestés au domicile des usagers). Au contraire, les services collectifs sont indivisibles (par exemple les services d'environnement) et donc bénéficient naturellement à l'ensemble de la collectivité.

Mais il faut souligner que de nombreux services de proximité individuels engendrent aussi des bénéfices collectifs, que les producteurs et les usagers ne prennent généralement pas en compte dans leurs choix de consommation ou de production.

D'abord, ces services engendrent des *externalités collectives*<sup>4</sup>, c'est-à-dire des bénéfices économiques et sociaux qui dépassent la seule satisfaction des usagers et qui ne sont pas pris en compte par le système de prix. Ainsi, par exemple, le recours à des services de garde d'enfants engendre des externalités sous la forme d'un meilleur fonctionnement du marché du travail, en permettant une plus grande disponibilité des parents au travail. Plusieurs services sont également sources d'externalités en termes de cohésion sociale, à travers la réduction de l'isolement des personnes âgées, la création de liens entre les habitants d'un même quartier, la lutte contre l'exclusion sociale, etc. D'autres externalités encore peuvent être identifiées, au niveau des dépenses de santé publique ou du développement local. Enfin, dans le contexte de chômage que nous connaissons, le bénéfice en termes de création d'emplois que le développement des services de proximité pourrait générer est omniprésent dans les discours et les politiques publiques.

Ensuite, il semble clair qu'un enjeu d'*équité* est présent dans de nombreux services de proximité (aide aux personnes dépendantes, garde d'enfants...), de sorte que l'accessibilité à de tels services relève de l'intérêt collectif.

Compte tenu de ces bénéfices collectifs, certains services de proximité peuvent donc être considérés comme des *biens quasi-collectifs*. Les services de proximité se distinguent donc suivant leur caractère strictement individuel (ou privé, comme l'aide ménagère pour ménages à deux revenus), quasi-collectif (par exemple l'aide à domicile aux personnes dépendantes) ou collectif (comme la protection de l'environnement). Le caractère collectif ou quasi-collectif de nombre d'entre eux implique que le mécanisme du marché est mis en échec, car il ne peut garantir une allocation efficace des ressources<sup>5</sup>. Dans ce contexte, l'intervention des pouvoirs publics se justifie pour asseoir le développement des services. Cette intervention porte en particulier sur le financement des services, leur production pouvant être déléguée à des organismes tiers ou prise en charge par les pouvoirs publics eux-mêmes. Elle peut également prendre la forme d'une régulation venant régir le prix, la quantité ou la qualité des services<sup>6</sup>. Le mode d'organisation de ces services est donc marqué par cette intervention publique.

Ces développements sur la dimension de proximité et la dimension collective montrent qu'au-delà de la proximité objective, le concept de service de proximité renvoie à des services d'une grande hétérogénéité. Plutôt qu'un concept opérationnel, il a donc une portée symbolique en attirant l'attention sur des enjeux sous-jacents à ces services et à leur mode d'organisation.

---

<sup>4</sup> c'est à dire qui sont non-rivales et non-exclusives (Mas-Collel et al., 1995). Pour de plus amples développements sur ce concept, voir Petrella in Gilain, Jadoul, Nyssens, Petrella (1998).

<sup>5</sup> L'efficacité est définie au sens du critère de Pareto c'est à dire qu'une allocation des ressources est pareto-optimale s'il est impossible de modifier cette allocation de manière à augmenter le bien-être de certains individus sans détériorer le sort d'au moins un autre individu.

<sup>6</sup> Voir, par exemple, Stiglitz (1986).

### 3. Du rôle de l'économie sociale dans les services de proximité

On évoque fréquemment le rôle de l'économie sociale<sup>7</sup> dans le champ des services de proximité en référence aux nombreuses organisations privées non lucratives qui développent des pratiques spécifiques dans ce domaine. Dans cette section nous étudions la présence de l'économie sociale dans les services de proximité et ses caractéristiques pour tâcher de préciser ce que serait sa spécificité dans ce domaine.

Pour ce faire, nous nous appuyons sur l'étude réalisée par le CERISIS, à Charleroi, au sein de quatre créneaux bien représentatifs de la diversité des services de proximité, à savoir, l'aide à domicile, l'accueil de la petite enfance, le développement de quartier et l'aide au logement. L'enquête a été menée en 1996, auprès de 92 organisations actives dans ces créneaux et employant au total plus de 1500 personnes<sup>8</sup>.

Nous montrons ensuite comment la théorie économique sur le rôle des associations permet d'expliquer les faits ainsi mis en évidence.

#### 3.1. Présence et spécificité de l'économie sociale dans les services de proximité

Le tableau 1 nous montre que les prestataires des services de proximité étudiés sont loin de constituer un ensemble homogène. Nous y retrouvons aussi bien des organisations publiques que des associations, des coopératives<sup>9</sup> et des organisations privées à but lucratif (indépendants et petites entreprises). Néanmoins, l'essentiel de l'activité se partage entre les secteurs public et d'économie sociale.

**Tableau 1. : Répartition des équivalents temps plein par secteur et par créneau (n=100)**

| <i>Secteur</i><br><i>Créneau</i> | <i>Associatif</i> | <i>Coopératif</i> | <i>Privé lucratif</i> | <i>Public</i> | <i>Total</i> |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|-----------------------|---------------|--------------|
| <b>Aide à domicile</b>           | 47,5 %            | 1 %               | 0,5%                  | 51 %          | 100 %        |
| <b>Développement de quartier</b> | 79 %              | 0 %               | 0 %                   | 21 %          | 100 %        |
| <b>Enfance</b>                   | 66%               | 0 %               | 4 %                   | 30 %          | 100 %        |
| <b>Logement</b>                  | 5 %               | 94 %              | 1 %                   | 0 %           | 100 %        |
| <b>Total</b>                     | 48,5 %            | 16,5 %            | 2 %                   | 33 %          | 100 %        |

source : Gilain B., Jadoul B., Nyssens M., Petrella F. (1998)

Dans ce contexte caractérisé par une pluralité d'acteurs, peut-on discerner une spécificité de l'économie sociale ? Pour répondre à cette question, nous nous référons à deux démarches

<sup>7</sup> En Wallonie les critères établis par le C.W.E.S. (Conseil wallon de l'économie sociale) constituent une référence pour appréhender l'économie sociale (parfois appelée tiers secteur) (Defourny, 1992); l'économie sociale regroupe les activités économiques exercées par des sociétés, principalement coopératives, des mutualités et des associations dont l'éthique se traduit par les principes suivants : finalité de service aux membres et à la collectivité plutôt que de profit, autonomie de gestion, processus de décision démocratique et primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus. En ce sens, l'économie sociale ne se réduit pas aux seuls associations à but non lucratifs. Cependant, nous verrons que dans le domaine des services de proximité, c'est essentiellement sous cette forme qu'elle est présente.

<sup>8</sup> L'enquête s'est voulue exhaustive sur le territoire et dans les créneaux choisis à quelques exceptions près.

<sup>9</sup> L'ensemble des coopératives regroupe principalement les sociétés de logement social qui sont très proches du secteur public. L'activité des mutualités dans le domaine des services de proximité est en général prestée via des associations. Dans les services de proximité, le coeur de l'économie sociale se situe donc dans sa branche associative.

complémentaires, à savoir d'une part, l'étude de l'histoire des services en question<sup>10</sup> et d'autre part, l'étude des caractéristiques, révélées par l'enquête, des prestataires impliqués aujourd'hui dans ces services.

### *3.1.1. De l'innovation sociale*

L'histoire révèle que les associations ont souvent joué un rôle de pionnières en défrichant des demandes sociales émergentes non solvables sur le marché et en ouvrant ainsi la voie à une action subséquente de l'Etat. C'est ainsi que les premiers services d'aide à domicile ont été créés par des associations sensibilisées au départ aux besoins des mères de familles nombreuses dans la gestion du domicile et l'éducation des enfants. Ces services fonctionnaient alors principalement sur une base bénévole. Par la suite, ces associations ont mobilisé leurs relais politiques afin d'inciter l'implication des pouvoirs publics dans le financement et la régulation de ces activités. Par son intervention, l'Etat a reconnu que ces services généraient non seulement des bénéfices privés mais aussi de bénéfices collectifs. L'Etat a mis en place des modes de financement subventionnant la production de ces services « lui conférant, en contrepartie, un pouvoir d'édiction de normes et de contrôle » (Laville, 1996). Son intervention a donc eu un impact important sur le mode d'organisation des services, par exemple au niveau de leur professionnalisation ou de leur tarification, le plus souvent liée à la capacité contributive des usagers. Si l'Etat intervient dans le financement et la régulation de ces services, les prestations qu'il soutient sont le plus souvent réparties entre les pouvoirs publics (et notamment les pouvoirs publics locaux) et les associations. C'est ainsi que se sont structurés les services d'aide à domicile mais aussi, l'accueil de la petite enfance ou le logement social.

### *3.1.2. De l'articulation des ressources marchandes et non-marchandes dans les associations*

L'étude des caractéristiques des organisations reprises dans l'enquête<sup>11</sup> au moyen d'une analyse factorielle<sup>12</sup> a permis, entre autres, de dresser deux typologies suggérant deux hypothèses supplémentaires quant à la spécificité des associations.

La première typologie (graphique 1) oppose, sur un premier axe, les organisations de petite taille aux organisations de grande taille (du point de vue du budget et du nombre de travailleurs), et sur un deuxième axe, les organisations bénéficiant d'une part importante de ressources non-marchandes (les subventions) dans leur budget aux organisations s'appuyant principalement sur des ressources marchandes (c'est-à-dire la contribution directe des usagers).

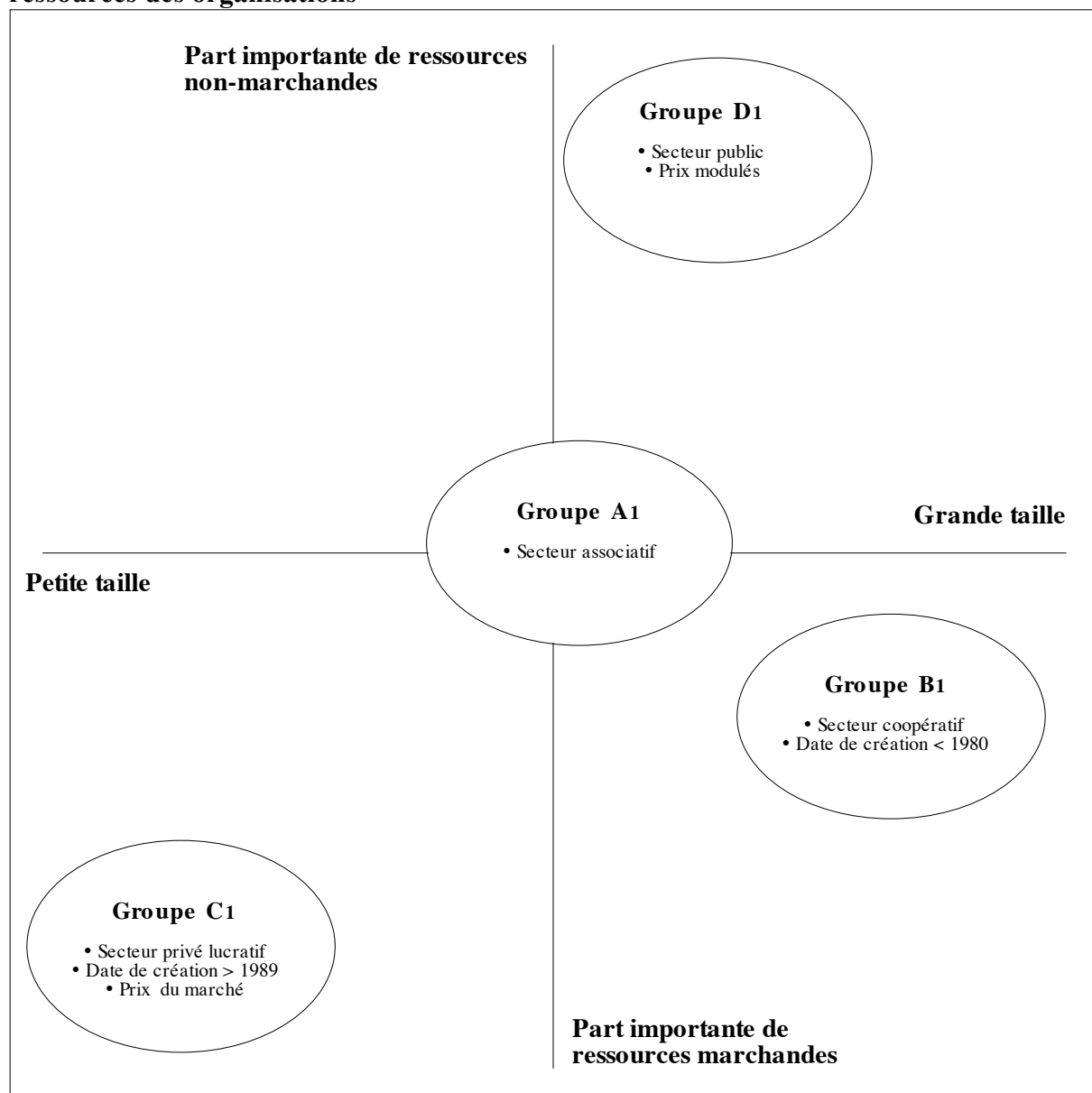
---

<sup>10</sup> Cette démarche a été approfondie en particulier dans le domaine de l'aide à domicile; cfr. Nyssens (1996) et Gilain (1998).

<sup>11</sup> L'enquête contient des données sur les ressources financières mobilisées, les caractéristiques de l'emploi et différents aspects du comportement des prestataires, tels que la tarification pratiquée ou l'implication éventuelle des usagers et des travailleurs dans l'organisation.

<sup>12</sup> Il s'agit d'une méthode d'analyse statistique descriptive multivariée qui a pour objectif de simplifier et d'interpréter un ensemble de données peu lisibles au premier abord en passant d'un grand nombre de variables à un petit nombre de nouvelles variables, tout en perdant le moins d'informations possibles. Compte tenu de la nature des variables, une analyse en composantes principales non-linéaires ou PRINCALS a été utilisée. Nous remercions Bertrand Jadoul pour le travail de traitement de ces données.

**Graphique 1 : Typologie des services de proximité selon la taille et la nature des ressources des organisations**



source : Gilain B., Jadoul B., Nyssens M., Petrella F.(1998)

*N.B. : Les différents groupes correspondent à des situations types. Il ne s'agit en aucun cas de représenter l'ensemble des situations rencontrées.*

C'est au sein du groupe A1 que sont le mieux représentées les organisations du secteur associatif, groupe caractérisé par une situation moyenne du point de vue de la taille et du point de vue de la part des ressources non marchandes dans le budget. Par contre, les autres groupes où prédominent les organisations des autres secteurs sont caractérisées par des situations plus tranchées. Les organisations du secteur public se caractérisent en particulier par l'importance des ressources non marchandes dans leur budget tandis que celles du secteur privé lucratif se caractérisent par leur faible taille et part de ressources non marchandes.

Cette typologie met en évidence une spécificité centrale des associations, à savoir l'articulation entre ressources marchandes et non-marchandes. Le tableau 2 montre que les ressources non marchandes représentent, en moyenne, 57% du budget des associations (hors bénévolat). Cette articulation, à parts quasi égales, entre ressources marchandes et non-marchandes questionne la scission entre économie sociale marchande et non-marchande qui

est de plus en plus courante dans le débat sur l'économie sociale.

**Tableau 2 : Part moyenne des ressources non-marchandes dans le budget des organisations (n=85)**

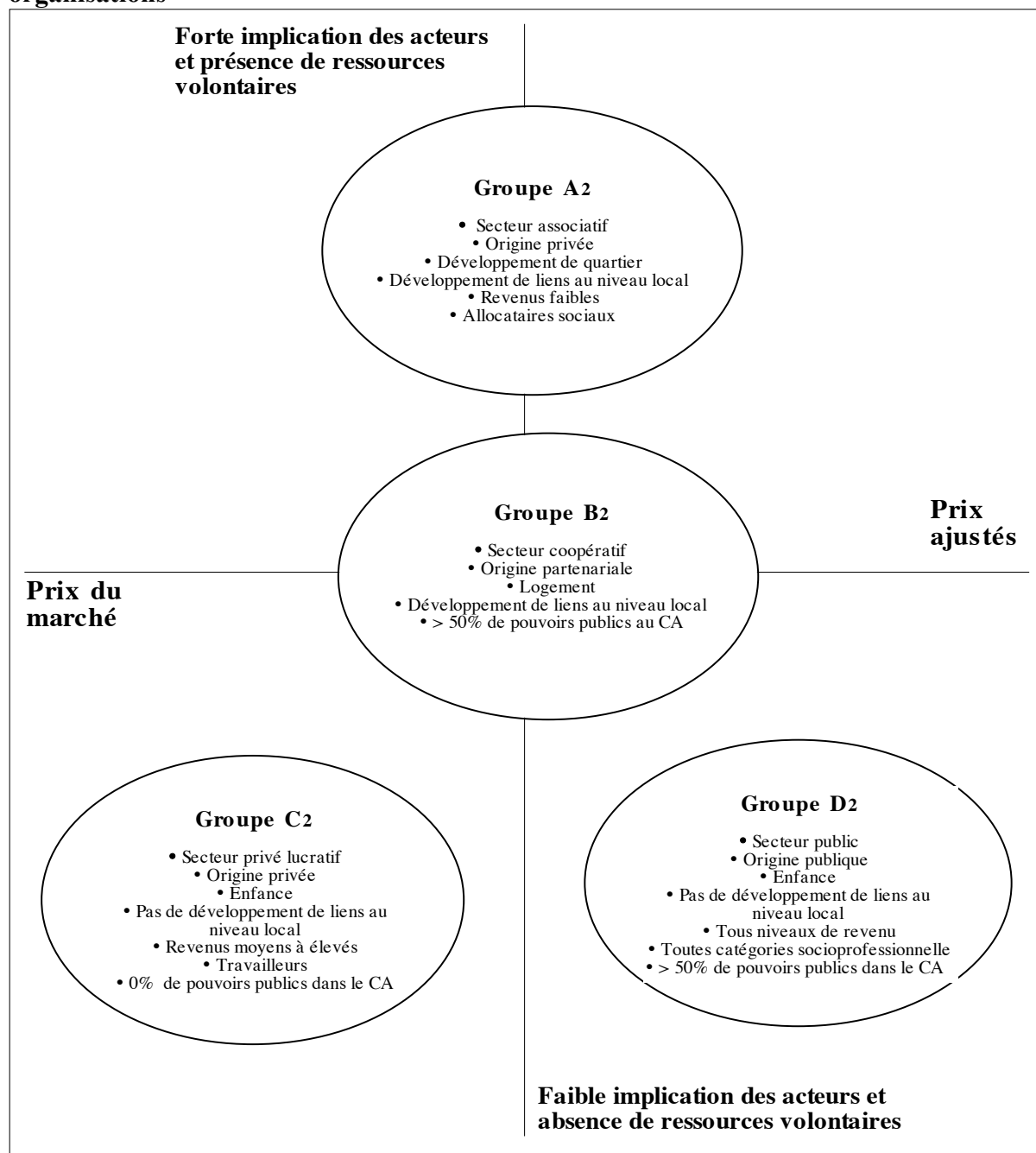
| <i>Secteur</i>        | <i>Part des ressources non-marchandes dans le budget</i> |
|-----------------------|----------------------------------------------------------|
| <b>Associatif</b>     | 57%                                                      |
| <b>Coopératif</b>     | 10%                                                      |
| <b>Privé lucratif</b> | 0%                                                       |
| <b>Public</b>         | 90%                                                      |
| <b>Total</b>          | 54%                                                      |

Source : Gilain B., Jadoul B., Nyssens M., Petrella F.(1998)

### *3.1.3. De l'implication d'une diversité d'acteurs dans les associations*

La seconde typologie (graphique 2) oppose sur le premier axe les organisations qui pratiquent les prix du marché à celles qui ajustent leurs prix à certaines caractéristiques des usagers (entre autres leur revenu) de manière à favoriser un accès équitable. Sur le deuxième axe, nous distinguons les organisations qui impliquent davantage les acteurs et bénéficient de dons de celles où l'implication des acteurs et les dons sont limités. L'implication des acteurs regroupe l'implication des usagers et des travailleurs ainsi que la présence de bénévoles (laquelle représente un apport de ressources volontaires au même titre que les dons).

**Graphique 2 : Typologie des services de proximité selon le comportement des organisations**



source : Gilain B., Jadoul B., Nyssens M., Petrella F.(1998)

*N.B. : Les différents groupes correspondent à des situations types. Il ne s'agit en aucun cas de représenter l'ensemble des situations rencontrées.*

C'est au sein du groupe A2 que sont mieux représentées les associations d'origine privée<sup>13</sup>. Ce groupe se caractérise par une implication des acteurs et une mobilisation de dons plus importantes<sup>14</sup> que la moyenne et s'oppose principalement (sur le deuxième axe) par rapport

<sup>13</sup> En effet, une minorité d'associations ont été créées en tout ou en partie par les pouvoirs publics. Elles peuvent donc être plutôt considérées comme des "auxiliaires de l'Etat" distinctes des associations tout à fait autonomes.

<sup>14</sup> Dans les faits, les dons représentent 7% en moyenne du budget des associations étudiées et l'enquête a recensé à côté des 1557 travailleurs rémunérés, 401 bénévoles (hors administrateurs) actifs pour l'essentiel dans les associations.

aux groupes où sont mieux représentés d'une part le secteur public et d'autre part le secteur privé à but lucratif qui, tous les deux, impliquent moins les acteurs que la moyenne. En outre, dans le groupe le plus caractéristique des associations, nous rencontrons plus qu'ailleurs une volonté de développer des liens au niveau local et de répondre de manière privilégiée aux besoins des personnes à des bas revenus et des allocataires sociaux. Ce type de comportement se rencontre en particulier dans le créneau du développement de quartier. Quant à la tarification pratiquée, nous ne pouvons pas avancer de conclusion en ce qui concerne les associations. Par contre, les organisations publiques pratiqueraient le plus souvent des barèmes tenant compte des caractéristiques des usagers contrairement aux organisations privées lucratives.

L'étude met donc en évidence un certain nombre de traits caractérisant les initiatives associatives dans les services de proximité, à savoir en particulier, des pratiques de brassage de différentes ressources (marchandes, non marchandes et volontaires) et d'implication de nombreux acteurs (usagers, volontaires sur le territoire, travailleurs employés dans l'organisation) dans la conception, le fonctionnement ou la prestation des services. La théorie économique sur le rôle des associations suggère différentes hypothèses permettant d'expliquer ces caractéristiques.

### *3.2. L'apport des théories économiques sur le rôle des associations<sup>15</sup>*

Nous commençons par traiter des ressources mobilisées par les associations et poursuivons sur les pratiques d'implication des acteurs.

#### *3.2.1. Des ressources mobilisées*

Nous avons déjà indiqué que la dimension (quasi-)collective de nombre de services justifie l'intervention de l'Etat dans le financement des services. La part importante des ressources non-marchandes dans le budget des associations témoigne de l'importance des externalités collectives et/ou des enjeux d'équité propres aux services développés.

Cependant, la théorie économique a aussi mis en évidence les limites de l'Etat à couvrir toute la demande insatisfaite par le marché (Weisbrod, 1977). Le mode de fonctionnement de l'Etat, caractérisé par un processus de décision politique basé sur les préférences de l'électeur médian laisse insatisfaite une partie de la demande d'autant plus importante que celle-ci est hétérogène. Dans ce contexte, les organisations d'économie sociale peuvent jouer *un rôle spécifique en mobilisant des ressources volontaires pour développer des services complémentaires répondant aux demandes particulières non rencontrées par le financement public*.

Ce rôle des ressources volontaires dans les associations peut aussi soutenir l'*action innovante* de certaines associations par rapport à de nouveaux besoins ou enjeux collectifs non encore reconnus par les pouvoirs publics. En effet, le caractère bureaucratique de l'action publique et sa dépendance par rapport processus politique, se traduirait par une aptitude limitée à identifier l'évolution des demandes et à initier de nouvelles réponses. Face à ces limites, les associations seraient plus proches de la demande et plus autonomes, ce qui leur conférerait un rôle privilégié dans l'innovation sociale, c'est-à-dire la mise en oeuvre de premières réponses par rapport à de nouvelles demandes sociales (Salamon, 1987). Cette analyse s'appliquerait particulièrement au rôle historique des associations dans le développement de plusieurs des services étudiés. Elle pourrait également s'avérer pertinente pour expliquer le rôle des

---

<sup>15</sup> Sur l'apport du choix institutionnel dans le débat sur les services de proximité, voir Enjolras (1993). Pour un revue de la littérature sur ce thème, on peut se référer entre autres à Nyssens (1998).

ressources volontaires dans un certain nombre d'initiatives plus récentes. Le fait que, parmi les organisations de l'enquête, les associations sont plus nombreuses à s'adresser en priorité à un public défavorisé pourrait ainsi être le signe d'un souci de répondre à des demandes encore non satisfaites dans une perspective de lutte contre l'exclusion. Notons que dans ce cadre, l'intervention subséquente de l'Etat dans le financement et la régulation des services est attendue en raison des limites propres aux associations, à savoir entre autres les limites liées à la mobilisation de ressources sur base volontaire (Salamon (1987) parle de "l'insuffisance philanthropique") et la tendance à se limiter à certains groupes ou certaines situations particulières ("le particularisme philanthropique"). Ainsi, l'existence dans les services étudiés de prestataires publics largement subventionnés et s'adressant en général à tous types de revenus<sup>16</sup> pourrait témoigner du rôle des pouvoirs publics dans le développement d'une offre universelle.

### *3.2.2. De l'implication des acteurs*

La présence de bénévoles relève également d'un ensemble plus large de pratiques d'implication des acteurs qui découlent de l'importance accordée aux externalités collectives, à l'innovation sociale et à la création d'un capital de confiance.

Premièrement, l'implication des usagers (ou de leur entourage) et des travailleurs sont autant de pratiques qui peuvent renforcer la cohésion sociale et le développement local. Les associations qui mentionnent explicitement un objectif de création de liens au niveau local pourraient particulièrement s'inscrire dans cette logique. Deuxièmement, la proximité avec cette diversité d'acteurs permet également de développer des services innovants grâce à une construction conjointe de l'offre et de la demande (Laville, 1992). Enfin, troisièmement, de telles pratiques d'implication des usagers ou de leur entourage peuvent contribuer à construire un capital de confiance central dans certains services de proximité. Ce dernier point a fait l'objet de nombreux développements dans la littérature.

Nous avons déjà souligné que les services de proximité étaient des biens d'expérience, c'est à dire qu'ils ne peuvent être appréciés que lors de leur usage. Ceci est particulièrement vrai pour les services aux personnes dont la qualité est largement liée à la relation entre le prestataire et l'utilisateur. Les usagers doivent donc choisir un prestataire, a priori, sans assurance quant à la qualité du service, d'où l'importance de signaux de confiance.

D'autres caractéristiques peuvent impliquer une asymétrie d'information durable entre le prestataire et les bénéficiaires (usagers ou autres parties prenantes) de services. Ainsi, dans certains cas, les bénéficiaires ne participent pas au service et ne peuvent donc en évaluer la qualité que sur base des "résultats", lorsque ceux-ci sont observables. C'est par exemple le cas des parents qui déposent leurs enfants dans une crèche. C'est également le cas des pouvoirs publics qui subventionnent un service mais en délèguent la production à un organisme tiers ou des donateurs qui versent des ressources pour la prestation de services à des tiers.

L'information peut être également incomplète compte tenu de la rationalité limitée des agents. En effet, il est parfois impossible ou trop coûteux d'écrire des contrats qui précisent toutes les caractéristiques des prestations et prévoient toutes les circonstances qui pourraient arriver. Comment écrire des contrats complets dans des services dont la qualité dépend d'une co-production entre l'utilisateur et le prestataire spécifique à chaque transaction et/ou dont le caractère multidimensionnel (comme pour l'aide à domicile) implique que l'information nécessaire pour juger de la qualité est particulièrement complexe ?

---

<sup>16</sup> Avec une exception notable dans l'aide à domicile, liée au rôle du CPAS pour répondre aux besoins des plus démunis.

Ces conditions d'information imparfaite peuvent entraîner le développement de comportements opportunistes de la part de certains prestataires aux dépens des bénéficiaires de services. Dans les services relationnels, ce danger est d'autant plus grand que la construction d'une relation avec un prestataire constitue un investissement spécifique important pour les usagers qui les rend particulièrement vulnérables au changement. Cette situation permet à l'organisation de jouir d'une position de monopole ex-post. Les prestataires sont donc incités à saisir des opportunités pour exploiter une part de la quasi-rente de ces investissements et ce au détriment des utilisateurs.

Face à ce risque, la construction d'un capital de confiance est donc centrale pour le développement de ces services. Le statut juridique de l'association avec sa contrainte de non-redistribution du profit peut constituer un signal de confiance pour les parties extérieures, dans la mesure où celle-ci n'inciterait pas à tirer profit de l'asymétrie ou de l'incomplétude de l'information. Mais si cet argument a été central au sein de la littérature anglo-saxonne des organisations non lucratives (Hansmann, 1987), il est de plus en plus reconnu que cette condition n'est certainement pas suffisante voire nécessaire pour construire une relation de confiance (Ortmann et Schlesinger, 1997). L'absence de but de lucre n'empêche pas les gestionnaires des associations de poursuivre d'autres objectifs que le profit explicite ne rencontrant pas les intérêts des bénéficiaires. L'implication des acteurs relevée par l'enquête est dès lors une voie complémentaire pour bâtir cette confiance. Certains auteurs soulignent ainsi l'importance de la représentation des parties prenantes extérieures (usagers, donateurs...) dans les organes de prise de décision (comme le conseil d'administration) ou dans le fonctionnement de l'organisation (Ben-Ner et Van Hoomissen, 1991). D'autres soulignent les avantages d'une organisation à parties prenantes multiples c'est à dire dont la propriété est partagée par plusieurs types de parties prenantes (Borzaga, 1997, Pestoff, 1995).

L'enquête nous fournit donc des éléments qui suggèrent un mode d'organisation spécifique aux associations et qui nous permettent d'avancer l'hypothèse d'un double rôle de l'économie sociale, en particulier dans sa branche associative, dans le domaine des services de proximité : D'abord, *l'économie sociale a un rôle d'innovation sociale*, c'est à dire de révélation de nouvelles demandes auxquelles correspondent, généralement, des enjeux collectifs (équité et externalités). Pour ce faire, l'économie sociale s'appuie sur des pratiques d'articulation de ressources marchandes, non-marchandes et volontaires et d'implication des différentes parties prenantes aux services. Cette action d'innovation ouvre la voie à une intervention subséquente des pouvoirs publics, en particulier dans le financement et la régulation des services.

Ensuite, l'économie sociale garde généralement *une spécificité* dans ces créneaux déjà structurés et investis par les pouvoirs publics. Il peut s'agir de "réponses particulières" dans la manière dont le service est organisé, par exemple sur un mode démocratique impliquant les travailleurs à la gestion ou sur un mode d'implication des usagers<sup>17</sup>. Ces pratiques peuvent contribuer à développer un capital de confiance. Il peut aussi s'agir de réponse à des "demandes particulières" au sens où elles ne sont pas suffisamment — ou ne peuvent pas — être reconnues et prises en charge par les pouvoirs publics. Ainsi, par exemple, certaines demandes d'accompagnement émanant de personnes âgées souffrant de solitude ne peuvent être rencontrées que par des services bénévoles organisés par des associations.

Dans ces deux facettes, le rôle de l'économie sociale se conçoit en lien avec l'intervention publique et soulève donc la question du partenariat à organiser. Il invite aussi à reconnaître la

---

<sup>17</sup> A ce niveau la question est ouverte de savoir si de telles pratiques sont durablement spécifiques à l'économie sociale ou si elles appellent au contraire une généralisation à travers le développement de la régulation publique, auquel cas ces pratiques constitueraient une autre forme d'innovation sociale, par rapport à des enjeux de démocratie, de cohésion sociale, d'équité, ..., dans le mode de fonctionnement des services.

pertinence d'une *économie plurielle*<sup>18</sup>, caractérisée par la pluralité des prestataires et des financements ainsi que par des pratiques de coopération, par opposition à une économie cloisonnée et confinée à une opposition entre marché et Etat, voire marchand et non-marchand.

#### **4. De l'incidence de l'enjeu d'insertion dans la structuration des services de proximité**

Nous avons vu que, compte tenu de la dimension (quasi)-collective des services de proximité, les politiques publiques sont au coeur de leur structuration. Ces dernières années les services de proximité tendent à être considérés au niveau de celles-ci principalement sous l'angle du gisement d'emplois qu'ils représenteraient, en particulier pour les peu qualifiés. L'économie sociale y est ainsi aussi souvent confondue avec des initiatives d'insertion (on parle d'"économie sociale d'insertion"). Dans cette section, nous faisons le point sur l'incidence de cette conception dans l'organisation des services de proximité en en suggérant les conséquences.

##### *4.1. Des politiques sociales à des politiques d'emploi*

A l'origine, les politiques ayant participé à la structuration des services de proximité s'inscrivaient clairement dans le champ des politiques sociales financées soit par la sécurité sociale (et donc par les cotisations à ce système d'assurances sociales) soit par l'impôt. Mais, l'objectif des politiques publiques s'est considérablement modifié au cours des années, glissant d'une optique de besoins vers une optique d'emplois voire d'insertion du noyau dur du chômage (Meulders et Plasman, 1996, Nyssens, 1997). En effet, avec la croissance des taux de chômage après le premier choc pétrolier, de nouvelles politiques relevant des politiques de l'emploi dites "actives" se sont développées dans le champ des services de proximité. Ces politiques visent à réintégrer les personnes à la recherche d'emploi sur le marché du travail. Si jusqu'alors, le financement public était lié à la prestation d'un certain type de service, il dépend de manière croissante de l'emploi de chômeurs, en général de longue durée et/ou peu qualifiés à travers différents dispositifs : programmes de résorption du chômage, agences locales pour l'emploi<sup>19</sup> ou encore les structures d'économie sociale dont le but premier est la formation ou la création d'emplois pour les peu qualifiés (entreprises d'insertion<sup>20</sup>, entreprises de formation par le travail<sup>21</sup>...).

Le débat sur le développement des services de proximité est donc aujourd'hui étroitement lié à la problématique de l'insertion. Que nous révèle l'enquête à ce sujet ?

---

<sup>18</sup> Sur la notion d'économie plurielle, voir Roustang et al; (1996) et Evers (1995).

<sup>19</sup> Les ALE, auxquelles l'inscription est obligatoire pour les chômeurs de longue durée, permettent aux chômeurs et minimexés de travailler au maximum 45 heures par mois en recevant 150 FB de l'heure et en gardant leur allocation (chômage ou minimex), dans des activités qui ne sont pas organisées par le marché (aide ménagère, petit jardinage...).

<sup>20</sup> Les entreprises d'insertion ont comme objectif de créer des emplois stables pour les personnes peu qualifiées.

<sup>21</sup> Les entreprises de formation par le travail sont des organismes qui adoptent généralement le statut d'association sans but lucratif et qui offrent à des personnes sans emploi un stage dans le cadre d'une structure productive, pendant une période limitée, tout en acquérant une formation grâce à l'encadrement de moniteurs spécialisés.

#### 4.2. Un décalage entre les objectifs des politiques publiques et les dynamiques de terrain

Tout d'abord, l'enquête montre qu'un peu moins de 20% seulement des travailleurs impliqués dans les services de proximité ne disposent d'aucune qualification<sup>22</sup>. Ceci corrobore l'importance de susciter la confiance dans les services pour lesquels la qualification des travailleurs est importante et met en cause l'idée que ces services constituent un lieu d'insertion directe pour les moins qualifiés.

Ensuite, seuls 14% des organisations (publiques et associatives) poursuivent un objectif *explicite* d'insertion professionnelle des travailleurs. L'économie sociale d'insertion (entreprises d'insertion, entreprises de formation par le travail) est donc relativement peu présente dans les services de proximité. Certains créneaux tels les services ménagers, les petits travaux d'entretien ou l'amélioration du cadre de vie semblent néanmoins plus propices à la réinsertion de publics fragilisés.

Cependant, il faut souligner le recours de nombreuses organisations aux politiques actives même si elles n'ont pas d'objectif explicite de réinsertion. En effet, un quart des travailleurs en moyenne dans chaque organisation est employé par le biais de ces politiques<sup>23</sup>. Le secteur associatif en est particulièrement dépendant puisque, en moyenne 40% de ses travailleurs sont employés dans ce cadre. Ces politiques de l'emploi sont, en quelque sorte, instrumentalisées par les organisations dans la mesure où elles deviennent une source de financement sur base de laquelle elles s'appuient pour développer leurs activités. Du côté des pouvoirs publics, nous pouvons émettre l'hypothèse qu'ils veulent faire "d'une pierre deux coups" par le biais de ces politiques : remettre au travail des sans emplois et simultanément répondre à des nouveaux besoins.

Se pose donc la question de l'adéquation de ces politiques publiques avec les réalités de terrain.

#### 5. Perspectives sur le plan des politiques publiques : élargir les objectifs au-delà de l'insertion et promouvoir une économie plurielle.

L'analyse a montré qu'il faut réfléchir à l'intervention des pouvoirs publics dans les services de proximité en termes d'adaptation d'un champ, où déjà de nombreux acteurs et de nombreux modes de financement sont présents, afin de répondre aux demandes croissantes. Il est également crucial de reconnaître la pluralité des enjeux collectifs, outre l'insertion des personnes peu qualifiées, qu'il s'agit de rencontrer et de tenir compte de la diversité des services.

Une telle approche implique en particulier de *sortir de la vision réductrice selon laquelle les services de proximité et les initiatives d'économie sociale se résument à un "secteur d'insertion" pour chômeurs peu qualifiés et de promouvoir une économie plurielle au sein de laquelle l'économie sociale joue un rôle spécifique.*

Deux axes se dégagent dès lors en termes de politiques publiques soutenant les services de proximité<sup>24</sup> : celui du financement et celui des dynamiques de partenariat.

---

<sup>22</sup> le niveau de qualification le plus fréquent est le secondaire supérieur suivi par l'enseignement supérieur de type court. Les diplômés de l'enseignement supérieur de type long sont les moins nombreux et occupent généralement des postes de coordination.

<sup>23</sup> Dans les politiques actives en matière d'emploi, nous avons considéré ici les programmes de résorption du chômage, tels que les ACS, les contrats PRIME et le FBIE, ainsi que les personnes employées sous les articles 60 et 61 de la loi organique sur les centres publics d'aide sociale et les ALE.

<sup>24</sup> Pour une réflexion sur les politiques publiques dans le champs des services de proximité, voir aussi Cette et al. (1996).

### *5.1. Autour du financement des services*

Le financement public des services constitue un enjeu majeur compte tenu des enjeux collectifs associés aux services de proximité. Ses modalités orientent largement l'organisation des services.

Les formules de financement public sont en effet multiples. Les subventions peuvent prendre la forme de subventions à la consommation portées par le consommateur qui peut choisir le prestataire, ou de subventions à la production (Lebrun, 1996). Au-delà de cette distinction, il existe une large gamme de solutions possibles qui diffèrent selon les modalités concrètes de la subvention : type d'utilisateurs, types d'emplois, types de prestataires,... Il est important de voir que les philosophies sous-jacentes et les objectifs poursuivis varient fortement en fonction du choix de ces modalités (Gilain & Petrella, 1997). Ainsi par exemple, le chèque-ALE qui répond à un objectif d'insertion, est une forme de subvention à la consommation ciblée sur un type de travailleur (les chômeurs de longue durée) qui ne crée pas de "vrais emplois" et soutient dans les faits essentiellement des services de type ménager. Mais une autre subvention à la consommation, ciblée sur un type d'usagers et de services pourrait par exemple être envisagée dans le cadre d'une assurance-autonomie destinée à répondre efficacement et équitablement aux besoins des personnes dépendantes.

Le choix des modalités des subventions doit être éclairé par les enseignements sur le rôle des différents prestataires (privé lucratif, économie sociale, public, informel), l'importance et le type d'externalités et donc les politiques concernées (emploi, aide aux familles...), les exigences d'équité, les qualifications requises pour répondre efficacement aux besoins, etc. Il s'agit donc d'imaginer, pour chaque type de service, une articulation entre subventions à la consommation et subventions à la production qui en permette le développement durable et efficace.

L'analyse suggère quatre réflexions à ce niveau, la première liée à la question de l'incidence des politiques de l'emploi dans ces services, les trois autres liées aux observations sur l'économie sociale.

Premièrement, nous avons indiqué l'importance des politiques de financement centrées prioritairement sur un objectif de création d'emplois, voire d'insertion des moins qualifiés. En effet, l'enquête montre qu'une proportion importante des services, en particulier dans le secteur associatif, dépende des programmes de résorption du chômage. Mais nous avons aussi souligné l'inadéquation entre cette approche et les exigences liées à la réponses aux besoins telles qu'elles apparaissent dans les pratiques de terrain. Il y a donc une contradiction entre des financements qui impliquent la création de postes temporaires liés à la réinsertion de personnes peu qualifiées et l'objectif de répondre à des besoins permanents et nécessitant des qualifications professionnelles et relationnelles, en particulier dans les services aux personnes. Ces limites d'une stratégie de financement des services de proximité centrée sur la réinsertion des personnes sans emploi ont déjà été soulignées par de nombreuses études (Laville et Nyssens, 1996, Laville, 1996). La réflexion sur le financement des services de proximité pourrait donc en priorité porter sur la transformation éventuelle d'une partie des moyens utilisés dans les politiques de l'emploi en subsides structurels aux services. En d'autres termes, il s'agit d'envisager de passer d'un financement ciblé sur un type de travailleur à un financement ciblé sur un type de service. Notons dans ce point lié aux considérations d'emplois, que la réflexion sur le financement des services de proximité s'inscrit également dans le large débat du coût du travail. En effet, ces services sont intensifs en emploi et à faibles gains de productivité. Toute mesure visant à réduire le coût du travail influence donc leur financement.

Deuxièmement, nous avons montré que les organisations d'économie sociale sont susceptibles de jouer un rôle privilégié en termes d'innovation sociale. La prise en compte de cette

hypothèse peut justifier l'importance de prévoir des formes de financement adaptés à ce type de fonction. Il s'agirait, par exemple, de permettre aux associations ayant des projets innovants d'accéder à un financement tenant compte des investissements matériels et immatériels importants dans une phase de démarrage<sup>25</sup>. Il s'agirait aussi de ne pas enfermer les organisations dans des financements entièrement ciblés sur des prestations strictement définies sans aucune marge de manoeuvre pour explorer de nouveaux modes d'organisation ou de nouvelles façons de répondre aux besoins. Cette dernière formule fait écho aux demandes émanant du monde associatif qui se verrait soumis à une tendance croissante des pouvoirs publics à lui déléguer la prestations de services dans le cadre de contrats très restrictifs et centrés sur des objectifs d'emplois ou de rationalisation des dépenses publiques. Une tel type de financement demande toutefois à être éclairé par une analyse plus approfondie des processus d'innovation dans le domaine des services de proximité et au sein de l'économie sociale.

Troisièmement, nous avons suggéré à travers la réflexion sur les pratiques d'implication des acteurs rencontrées de manière privilégiée au sein de l'économie sociale, le rôle que peuvent jouer les partenariats entre professionnels et bénévoles : au-delà de l'apport de ressources volontaires offrant une certaine capacité d'action autonome aux organisations, l'implication de bénévoles dans l'offre de services peut contribuer à la construction de la confiance des usagers, à la création de liens sociaux et de rapports de solidarité au niveau local et à une dynamique d'innovation ou d'adaptation des services à l'évolution des demandes, les bénévoles pouvant être des vecteurs de proximité avec ces dernières. La reconnaissance de ce type de partenariats pourrait passer par certaines aides financières (par exemple, une allocation destinée à assurer les bénévoles en cas d'accident). Elle demanderait toutefois aussi le développement d'un cadre réglementaire destiné à garantir la poursuite effective des objectifs de qualité et de confiance, par exemple au moyen d'un contrat spécifiant les droits et devoirs des bénévoles dans ce domaine. Cette réflexion devrait aussi être articulée avec la prise en compte des activités importantes réalisées dans ce domaine des services de proximité par la sphère informelle (famille, solidarité de quartier) hors de tout circuit monétaire<sup>26</sup>.

Enfin, quatrièmement, si l'analyse a porté de manière privilégiée sur le rôle de l'économie sociale et sur le partenariat avec les pouvoirs publics, elle ne nous permet cependant pas de définir de manière normative le rôle du secteur privé lucratif dans ce contexte. En effet, la quasi-inexistence d'initiatives de ce types dans les services de proximité s'expliquerait en grande partie par le fait que les subventions sont limitées actuellement aux organisations à but non lucratif (publiques ou d'économie sociale). Dans la mesure où les pouvoirs publics reconnaissent les bénéfices collectifs générés par certains services de proximité et interviennent dès lors dans leur financement, faut-il nécessairement limiter la prestations des services aux seules organisations à statut non lucratif ? Nous avons en effet souligné les limites du seul statut pour fonder la confiance des usagers dans des services soulevant des difficultés d'évaluation. Si l'économie sociale développe des solutions à travers différentes formes d'implications des acteurs, les organisations privées lucratives peuvent aussi développer des solutions, par exemple, en s'inscrivant dans des réseaux associés à un label de qualité, en construisant une réputation, etc. La question est ouverte.

---

<sup>25</sup> Voir entre autres l'étude de Laville et Gardin (1996) sur les mesures de soutien aux nouvelles initiatives locales.

<sup>26</sup> L'assurance-dépendance allemande ou le financement de l'aide à domicile en Finlande constituent deux exemples intéressants d'ouverture et de structuration du rôle possible du bénévolat organisé et de l'offre informelle dans ce types de services (Commission Européenne, 1996).

## *5.2. Des partenariats à développer dans une dynamique de développement local*

Dans un contexte marqué par la nécessaire pluralité des prestataires et des modes de financement, se pose inévitablement la question des partenariats à développer.

Certaines expériences d'économie sociale font émerger un profil d'entrepreneuriat social dont une des particularités est de réunir différentes parties prenantes pour développer le service. Ce partenariat entre une pluralité d'acteurs (usagers, agents locaux, professionnels, bénévoles,...) présente une série d'avantages. Il constitue d'abord un signal de confiance quant à la qualité du service, voire à l'utilisation des fonds publics. Il permet aussi de mieux défricher les différentes dimensions des demandes collectives bien souvent latentes.

Mais pour favoriser ce type de dynamique, il s'agit de développer des structures intermédiaires réunissant ces différents acteurs afin que puissent naître ces partenariats<sup>27</sup>. De telles structures peuvent aussi promouvoir une dynamique d'évolution et d'adaptation permanente des services aux besoins de la population locale, en jouant sur la complémentarité entre les secteurs public et d'économie sociale, mais aussi privé lucratif et informel. Elles peuvent également veiller à l'adéquation entre le profil des travailleurs et les exigences des services<sup>28</sup>. Ces structures de coordination seraient donc un instrument catalyseur pour favoriser l'inscription des services dans une dynamique de développement local. On peut d'ailleurs se demander dans quelle mesure un tel objectif pourrait transcender la diversité des services de proximité pour se poser comme un enjeu fédérateur.

## **6. Conclusion**

Dans cette analyse, nous avons apporté un éclairage sur le rôle de l'économie sociale dans le champ des services de proximité dans le contexte actuel d'assimilation des services de proximité et de l'économie sociale à un secteur d'insertion.

Dans un premier temps, nous nous sommes penchés sur le concept de service de proximité en mettant en exergue les différentes dimensions de la proximité et la nature privée ou (quasi)-collective de ces services. Ces développements nous ont montré qu'au-delà de la proximité objective, le concept de service de proximité renvoie à des services d'une grande hétérogénéité. Plutôt qu'un concept opérationnel, il a donc une portée symbolique en attirant l'attention sur les enjeux sous-jacents à ces services et à leur mode d'organisation.

La lecture de données empiriques éclairée par les théories économiques sur les raisons d'être des associations nous a, ensuite, permis d'avancer une hypothèse sur le rôle de l'économie sociale. Il serait double. Le premier, serait un rôle d'innovation sociale, c'est-à-dire de révélation de nouvelles demandes auxquelles correspondent des enjeux collectifs (équité et externalités), qui ouvre la voie à une intervention subséquente de l'Etat. Le second, serait d'organiser, dans des créneaux déjà structurés et investis par les pouvoirs publics, des "réponses particulières" en termes de pratiques ou de rencontre de demandes non reconnues

---

<sup>27</sup> De telles structures existent notamment au Québec sous la forme de « corporation de développement économique communautaire ». On peut se demander si les expériences-pilotes des « agences de développement local » vont s'inscrire dans cette dynamique en Wallonie.

<sup>28</sup> Par rapport à un objectif d'insertion, de telles structures peuvent participer à la conception d'itinéraires qualifiants pour ces emplois requérant des qualifications "professionnelles, sociales et relationnelles".

par l'Etat et non prises en charge par le marché. Pour ce faire, l'économie sociale s'appuie sur des pratiques d'articulation de ressources marchandes, non-marchandes et volontaires et d'implication des différentes parties prenantes aux services.

Cette hypothèse, qui reste bien sûr à affiner, notamment du point de vue des dynamiques sous-jacentes à l'innovation sociale, suggère qu'il s'agirait de reconnaître et promouvoir une économie plurielle au niveau de ses acteurs et de ses modes de financement, dans laquelle l'économie sociale aurait un rôle spécifique à jouer.

Nous avons enfin montré sur la base des données de l'enquête, comment l'assimilation par les pouvoirs publics des services de proximité et de l'économie sociale au sein de ceux-ci à un secteur d'insertion se traduit par des politiques de financements ciblées sur la création d'emplois en décalage avec les exigences révélées par les pratiques de terrain. Ce constat invite à un changement de perspective, en envisageant en particulier, d'évoluer de financements ciblés sur un type de travailleur à des financements ciblés sur un type de service.

Ces différents éléments nous ont suggérés un certain nombre de pistes de réflexion tant sur le plan du financement que sur celui des partenariats à inscrire dans une dynamique de développement local. Ces réflexions ont pour but de baliser le débat, afin de promouvoir le développement d'une organisation plurielle des services de proximité, tenant compte du rôle spécifique que peuvent y jouer les initiatives d'économie sociale et permettant de rencontrer au mieux les multiples enjeux collectifs qu'ils soulèvent.

## Bibliographie

- Ben-Ner A. et Van Hoomissen T., 1991, Non Profit Organization in the Mixed Economy, *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 62/4, 519-550.
- Borzaga C. et Mittone L., 1997, *The Multistakeholders versus the Nonprofit Organization*, Università degli Studi di Trento, DP n°7.
- Cette G., Héritier P., Singer V., 1996, Services de proximité et nouvelle croissance, *RECMA*, n°262, 24-34.
- Commission des Communautés Européennes, 1996, *Séminaire européen sur les subventions à la consommation et les chèques services*, CE, Bruxelles.
- Defourny J., 1992, Le secteur de l'économie sociale en Belgique in : *Economie sociale - Third Sector*, Defourny J. Et Monzon J. (eds), Ciriec - De Boeck, Bruxelles, 225-252.
- Enjolras, B., 1993, Services de proximité et théorie du choix institutionnel, *RECMA*, n°247, 183-193.
- Evers, A., 1995, Part of the Welfare Mix : The third sector as an intermediate area in *Voluntas, International Journal of Voluntary and Non-Profit Organisations*, No 6/2.
- Gilain, B., 1998, Le rôle de l'économie sociale dans le secteur de l'aide à domicile en Belgique. Apports de la théorie des organisations., *MIMEO, Third International Conference of The International Society for Third Sector Research*, Geneva, 8-11 july.
- Gilain B., 1998, Les enjeux de l'organisation des services d'aide à domicile : une vue économique, *Les cahiers du cerisis*, 98/7, Cerisis, Université Catholique de Louvain.
- Gilain, B. & Petrella, F., 1997, "Quelles subventions à la consommation pour le développement des services de proximité ?", in *La mobilité sur le marché du travail, quantification, diagnostic et politiques*, Etude spéciale de l'IRES, septembre, Louvain-la-Neuve, 67-96.
- Gilain B., Jadoul B., Nyssens M., Petrella F., 1998, Les services de proximité, quels modes d'organisation socio-économiques pour quels enjeux ?, *Les Cahiers du CERISIS*, 98/6.
- Hansman H., 1987, "Economic Theories of Nonprofit Organizations" in : *The Nonprofit Sector, A Research Handbook*, edited by Powell W., New Haven, Yale University Press.
- Laville, J.L. 1992, *Les services de proximité en Europe*, Syros Alternatives, Paris.
- Laville, J.L., 1996, *Services de proximité : le champ des possibles, Eléments de problématique à partir du cas français*, CNRS.
- Laville, J.L. & Gardin, L. dir., (1996), *Les initiatives locales en Europe. Bilan économique et social.*, CRIDA-LSI, Paris.
- Laville J.L. & Nyssens, M., 1996, Les services de proximité : un enjeu de société, *Wallonie*, No 48, 13-20.
- Lebrun, J.F. , 1996, Quelle place pour les services de proximité ou quels dispositifs pour quelles politiques ? in : *Le développement de services de proximité, Approches socio-économique, Balises pour un débat*, Bureau fédéral du plan, Bruxelles, 93-117.
- Mass-colell A, Whinston M. & Green J., 1995, *Microeconomics Theory*, New-York, Oxford University Press.
- Meulders D. et Plasman R., 1996, Du Cadre Spécial Temporaire aux services de proximité : à la recherche du quaternaire in : *Le développement de services de proximité, Approches socio-économique, Balises pour un débat*, Bureau fédéral du plan, 63-76.
- Nyssens, M., 1996, "Associations et services aux personnes âgées, Contribution pour le groupe de travail "Associations" du CIRIEC, Liège.
- Nyssens M. , 1997, Les services de proximité, in : *Chômage, réduire la fracture* sous la direction de B. Van der Linden, De Boeck, 437-452.
- Nyssens M., 1998, *Raisons d'être des associations et théorie économique*, DP n°9811, IRES,

Université Catholique de Louvain.

Nyssens, M. & Petrella, F., 1996, Le développement des services de proximité : Vers une économie plurielle ? 12ème Congrès des économistes belges de langue française, novembre 1996, CIFOP, Charleroi, 189-210.

Ortmann et Schlesinger, 1997, Trust, repute and the role of non-profit enterprise, *Voluntas*, vol. 8, 97-119.

Perret B. et Roustang G., 1993, *L'Economie contre la société*, Esprit - Seuil, Paris.

Pestoff V., 1995, Local Economic Democracy and Multi-Stakeholder Cooperatives, *Journal of Rural Cooperation*, 23, 152-167.

Roustang G., Laville J.L., Eme B., Mothe D., Perret B., 1996, *Vers un nouveau contrat social*, Paris : Desclée de Brouwer.

Salamon L., 1987, Of Market Failure, Voluntary Failure, and Third Party of Government Relations in the Modern Welfare State, *Journal of Voluntary Action Research*, Vol. 16 n°2, 29-49.

Stiglitz, J.E., 1986, *Economics of the Public Sector*, W.W.Norton & Company, NY.

Tirole, J., 1988, *The Theory of Industrial Organization*, MIT Press, Cambridge, Mass.

Weisbrod, Burton A., 1977, Collective-Consumption services of individual-consumption goods, *Quarterly Journal of Economics*, Vol. 78, 471-477.